



COMMUNE DE BIEVRE

Convocation du Conseil communal

Bièvre, le 20 août 2018.

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le lundi 03 septembre 2018 à 19h30 à la maison communale.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

SEANCE PUBLIQUE

Informations

1. Le Collège communal informe le Conseil communal de la décision datée du 14 août 2018 de la Ministre des Pouvoirs locaux de réformer la modification budgétaire n°1 du budget de l'exercice 2018 adopté par le Conseil communal du 4 juin 2018.

Voiries - Cours d'eau

2. N945 -Oizy- Maltournée- Limitation de vitesse à 70km/h

Règlement

3. Règlement complémentaire de circulation routière - rue de la Wiaule - création d'un marquage routier (passage pour piétons)

DNF

4. Etat de martelage - Exercice 2019 - Approbation.

Taxes et redevances

5. Vote de la taxe des centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2019 à 2025.
6. Vote de la taxe additionnelle à l'Impôt des Personnes Physiques - Exercice 2019 à 2025.
7. Vote de la taxe sur les immeubles bâtis inoccupés - Exercice 2019 à 2025.
8. Vote de la taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité - Exercices 2019 à 2025.

Règlement

9. Règlement communal d'utilisation privative d'excédents de voirie - Approbation

Marchés publics

10. Réparation Orgue - Eglise de Bièvre - Approbation des conditions et du mode de passation
11. Rénovation de la Chapelle de Oizy - Auteur de projet - Approbation des conditions et du mode de passation
12. Caisse des dépôts et consignations (Etat belge/SPF FINANCES) et S.C. Société générale de cautionnement - Affaire Theret - Décision d'ester en justice
13. Centrale d'achats du Département des Technologies de l'Information et de la Communication du Service public de Wallonie - Adhésion

Travaux

14. Travaux de mise en conformité incendie dans différentes implantations scolaires - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
15. Travaux de finalisation de la voie lente de Daverdisse vers Bièvre - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions

Batiments

16. Mise en gestion à titre précaire des infrastructures sportives de Bièvre- Approbation

Personnel

17. Bibliothèque-recrutement d'un(e) Bibliothécaire - contractuel B1 à durée indéterminée-conditions-approbation

Enseignement

18. Convention d'utilisation des équipements de la Piscine du Centre Sportif de Carlsbourg - Approbation

Procès-verbal

19. Procès verbal de la séance du Conseil communal du 2 juillet 2018 - Approbation

HUIS-CLOS

Personnel

20. Personnel enseignant-désignations-ratification

Le Directeur Général f.f.,

Olivier BRISBOIS

Pour le Collège,



Le Député-Bourgmestre,

David CLARINVAL